

VISITE DE LA MAISON D'ARRET DE CHERBOURG

LES 30/09/2022 ET 22/02/2023

I. DEROULE DE LA VISITE

Les visites ont été réalisées par Maître Eva MORIN et Maître Amandine MESNIL, déléguées par Madame le Bâtonnier de CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Lors de la première visite, nous avons été reçues par le chef d'établissement en interim, le chef d'établissement et son adjoint étant indisponibles. Le chef de détention et le premier surveillant se sont joints également à la visite.

Lors de la deuxième visite, nous avons été accompagnés par l'adjoint au chef d'établissement.

L'ensemble du personnel a été accueillant et coopératif.

II. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

a. Présentation des lieux

La Maison d'arrêt de CHERBOURG-EN-COTENTIN se situe en plein cœur du centre-ville de CHERBOURG. Construite en 1862, elle a fait l'objet depuis 2019 d'importants travaux de rénovation (qui ont pris du retard depuis la crise sanitaire). Lors de notre première visite, les travaux étaient presque terminés.

Concernant les travaux, le personnel déplore les malfaçons, le manque de concertation avec les équipes sur place et le mauvais suivi du projet.

La maison d'arrêt est découpée en deux quartiers, un quartier P et un quartier C, ce dernier n'ayant réouvert qu'entre nos deux visites, des malfaçons ayant été constatés.

Même avec les travaux, la configuration de l'établissement ne permet pas de remédier à toutes les difficultés liées à l'espace.

Depuis 2016, l'établissement est doté d'un logiciel métier GENESIS qui regroupe toutes les informations relatives aux détenus dans le « livret du détenu » (cantine, argent, fouille...)

La capacité d'accueil théorique est de 34 détenus et 8 en semi-liberté.

- 6 dortoirs de 9 personnes
- 3 dortoirs de 6 personnes
- Deux cellules pour les nouveaux arrivants
- Quartier de SL : 8 places
- Quartier disciplinaire : 1 cellule

La Maison d'arrêt vient d'obtenir la labellisation RPE.

b. Présentation de la population carcérale

Lors de notre première visite, la Maison d'arrêt compte 69 personnes écrouées :

- 35 en DDSE (34 hommes et une femme),
- 34 en détention (27 condamnés et 7 en détention provisoire) + 2 en semi-liberté.

La capacité d'accueil est de 38 hommes en détention + 8 hommes en semi-liberté, soit un total de 46.

Avants les travaux, il n'était pas rare que la maison d'arrêt accueille jusqu'à 90 détenus.

c. Présentation du personnel pénitentiaire

Relevé réalisé lors de notre première visite :

Effectif réel : 40 agents

Corps commandement (Homme/femme) : un chef d'établissement en indisponibilité depuis plusieurs mois, un directeur-adjoint qui remplace le chef d'établissement et un chef de détention ;

Nombre de 1^{er} surveillant (H/F) : un 1^{er} surveillant titulaire et un 1^{er} surveillant détaché (mis à disposition) – un 1^{er} surveillant est en arrêt de travail le jour de notre visite depuis le mois de septembre ;

Nombre surveillants (H/F) : 23 surveillants – ils sont tous expérimentés, la maison d'arrêt de CHERBOURG n'étant pas ouverte au premier poste. Ils ont tous un attachement territorial.

Personnel administratif : 5 personnels administratifs

Personnel technique : un adjoint technique travaux et un adjoint technique cuisine (présents la semaine)

d. Fonctionnement général de l'établissement

19 surveillants titulaires et 1 surveillant mis à disposition qui sont en roulement (poste). Ils alternent entre des postes de soir, matin et nuit, et quelques journées en horaires de jour. Ils sont 4 (voir 3) par nuits.

Les vacances des surveillants sont des vacances imposées toute l'année. Ils fonctionnent sur un roulement de six équipes de trois-quatre personnes.

Les arrêts maladie ne sont pas remplacés.

2 surveillants en poste fixe (horaire de jour) : le vagemestre et un adjoint au greffe qui ne travaillent que la semaine.

Les recrutements sont difficiles et la pratique des heures supplémentaires est nécessaire ; il faudrait au moins deux surveillant de plus et la création de postes fixes, par exemple pour les vestiaires et le quartier de semi-liberté.

La gestion tendue du personnel a bien évidemment un impact sur la vie des détenus.

Au niveau administratif, le personnel tient lui aussi à nous faire part de leur surcharge de travail, liée à l'autonomie donnée aux prisons en 2015 : de nombreuses tâches, auparavant gérées par la direction interrégionale, leur incombent désormais, sans moyens supplémentaires.

Le vaguemestre est chargé de la gestion de la cantine, du courrier (entrant et sortant). Mais le manque d'effectif implique que le vaguemestre soit détaché pour certaines missions relevant du poste pur de surveillant. Par exemple, le jour de la visite, le vaguemestre était absent en début de visite car il participait à une extraction pour un rendez-vous médical d'un détenu. Cette extraction a été réalisée par le vaguemestre et un surveillant qui ont accompagné le détenu en taxi (car la maison d'arrêt n'est pas dotée d'un véhicule dédié aux extractions) ...

En l'absence du vaguemestre, il est remplacé par le 1^{er} surveillant.

Le 1^{er} surveillant est le planificateur. Il remplit de nombreuses fonctions. Le 1^{er} surveillant travaille en horaire de jour (14 jours sur les 31 jours dans le mois) de 6h45 à 19 heures tous les jours et est d'astreinte la nuit.

Des instances de pilotage sont en place (réunions, commissions...)

S'agissant du bureau de détention situé au rez-de-chaussée, où se retrouvent les surveillants : le local est exigü. Il n'y a pas d'imprimante. Les écrans de caméras ne fonctionnent pas.

Le personnel surveillant attire notre attention sur le problème de la formation et au fait qu'ils n'ont pas accès internet en détention, pourtant leur lieu de travail, ce qui implique qu'ils ne peuvent pas faire de démarches sur leur temps de travail via le portail qui leur est dédié.

Ils ne disposent pas de salle de pause.

Beaucoup de bureaux n'ont pas de fenêtres, les personnels nous expriment leur impression de travailler dans des placards.

Le bureau du chef de détention est situé à l'étage et est également exigü. Les cases de fouille de chaque détenu s'y trouvent.

Le Greffe gère les demandes des détenus (demandes de certificat, demandes d'aménagement de peine) ainsi que la programmation des extractions. Il notifie également les décisions.

e. Règles de vie en détention

- l'encellulement

La maison d'arrêt est composée de :

- 6 dortoirs de 9 personnes
- 3 dortoirs de 6 personnes
- Deux cellules pour les nouveaux arrivants
- Quartier de SL : 8 places
- Quartier disciplinaire : 1 cellule

Nous avons pu visiter une des cellules occupées par les détenus.

Sur une capacité d'accueil de neuf, ils étaient actuellement 8 à y séjourner, dont un hospitalisé depuis la veille.

La cellule est composée de trois lits superposés, de trois personnes, d'un espace cuisine et d'un espace sanitaire (toilettes et douche), elles ont été récemment rénovées et mises « *aux normes* ».

Les surveillants émettent cependant des réserves quant aux conditions de sécurité puisque l'agencement tel qu'il est prévu ne leur permet pas de voir l'intégralité de la cellule par l'œilleton.

Lors de notre première visite, la cellule arrivant était aussi la cellule isolement. Lors de la deuxième visite, nous avons pu visiter une cellule du quartier arrivant (qui en dispose de deux et peut accueillir quatre détenus à la fois).

Il se trouve que ces cellules sont aussi utilisées pour isoler des détenus qui sont non-fumeurs et souffrent de maladies, comme c'était le cas lors de la première visite.

Les cellules disposent d'un lit superposé de deux personnes, de sanitaire et d'un frigo.

Récemment rénovées, elles ne disposent, comme toutes les autres cellules, que de peu de système d'aération, ce qui implique que l'humidité s'y développe très rapidement.

Les détenus ont tenu à nous montrer leur cabine de douche déjà noircie par les plaques d'humidité.

Nous avons également visité une cellule où six détenus peuvent être accueillis en même temps et qui est particulièrement exigüe.

La maison d'arrêt de CHERBOURG dispose également d'un quartier de semi-liberté qui compte actuellement trois détenus qui partagent un espace de vie relativement restreint si le quartier

- la promenade

Nous avons pu visiter les deux cours de promenade principales dans lesquelles le directeur adjoint de la maison d'arrêt souhaite mettre en place des appareils de Street Workout, car actuellement aucune activité n'est proposée pendant la promenade, le revêtement au sol n'étant pas adapté notamment au jeu de ballon.

Les horaires en semaine sont de 08h00 à 09h00 puis de 14h15 à 16h15, et le weekend de 09h00 à 10h30 puis de 14h30 à 16h00.

La cour de promenade donne accès à la salle de sport, à laquelle les détenus/ prévenus ont accès en présence d'un moniteur au moins une heure par jour.

Le jour de notre visite et à l'heure indiquée, l'activité aurait dû être en cours, mais les détenus inscrits sur la liste ne se sont pas présentés lorsque le moniteur sportif s'est présenté, de sorte que cette activité a été annulée.

La salle de sport est aussi la salle dans laquelle se déroulent les activités culturelles, religieuses ou certaines formations.

Nous faisons remarquer que les cours de promenade sont très sales (mégots, papiers) et constatons l'absence de poubelles ou de cendriers.

Il y a des téléphones à disposition, mais qui sont désormais peu utilisés puisque les cellules disposent désormais de leurs propres téléphones ; à ce sujet, personne ne saura nous renseigner sur le prix des communications facturées aux détenus.

Le local de surveillance du personnel est particulièrement vétuste.

III. PROCEDURE D'ACCUEIL DES ARRIVANTS

Le détenu est accueilli par le Greffe de la maison d'arrêt qui procède à l'écrou après vérification des pièces.

Il lui notifie par écrit ses droits (des traductions sont disponibles pour les étrangers), et une « pochette arrivant » lui est remis. 1 euros leur est accordé pour le téléphone.

Chaque nouvel arrivant fait l'objet d'une fouille, dont l'inventaire est reproduit dans le logiciel GENESYS qui reprend également les comptes du détenu. La fouille qui a été dressée informatiquement est ressortie à chaque fois qu'un détenu souhaite récupérer quelque chose.

Chaque arrivant se voit attribuer 2 draps, une housse de matelas, 1 serviette, 1 gant, 1 taie et 1 couverture ; le linge abîmé n'est pas renouvelé et certains lots sont en mauvais état.

La somme de 20 € est donné lors de l'arrivée d'un indigent, puis 30 € par mois par la suite.

La cellule arrivant a été décrite en amont. Ils y passent quelques jours en observations avant d'être affectés en cellule collective.

IV. LA VIE QUOTIDIENNE

a. S'agissant des règles de compte nominatif :

Chaque détenu peut recevoir des virements de sa famille pour cantiner.

La commande de cantine se fait une fois par semaine pour être livrée sept jours après, tandis qu'une fois par mois, chaque détenu bénéficie d'une cantine exceptionnelle.

Le tabac est livré tous les jours.

Il est prévu, courant 2023, la mise à disposition en cellule d'une tablette sur laquelle les détenus pourront commander leurs cantines, vérifier leur compte nominatif et prendre les RV médicaux.

b. Concernant les repas :

Tous les jours, chaque détenu se voit livrer une baguette de pain et pour le petit-déjeuner, un café ou une boisson chocolatée, ainsi qu'un micro-beurre ; le pain est distribué la veille, de fait, il n'est donc pas frais.

Le déjeuner est préétabli par la direction interrégionale par périodes de 6 semaines et la Maison d'arrêt bénéficie désormais d'un agent technique cuisine, encadrant quatre détenus qui se relayent par équipes de deux au service.

Le régime est adapté en fonction de la religion.

L'agent technique n'est pas présent le weekend, mais les cuisiniers, avec l'aide de l'auxiliaire détenu, sont autonomes dans la préparation des repas.

Les détenus sont payés 3,66 € de l'heure, ont un contrat de travail, mais ils se plaignent du fait qu'ils ne sont pas dans une cellule spéciale « *travailleurs* » et leur rythme de vie n'est pas le même que les autres détenus.

Leur tenue est adaptée.

La cuisine dispose de bons équipements.

c. Hygiène et salubrité

Les draps, serviettes et gants sont lavés tous les 15 jours.

Les cellules sont nettoyées par les détenus.

Néanmoins, bien que récemment rénovées, les cellules ne disposent que de peu de système d'aération, ce qui implique que l'humidité s'y développe très rapidement.

d. Infirmerie

Les infirmières sont présentes tous les jours, le matin.

Un médecin est présent le mardi matin, jeudi matin et vendredi matin. Les détenus prennent des rendez-vous par écrit.

Le psychologue est présent en détention une fois par semaine. Il en est de même du dentiste qui est présent également une fois par semaine.

L'infirmière donne tous les matins le traitement de substitution aux détenus, tandis que les autres traitements sont donnés dans la journée par l'infirmière.

Les surveillants restent avec le prévenu/détenu au cours de son rendez-vous avec l'infirmière ce qui ne favorise pas la libération de la parole : cette pratique est actuellement remise en cause par le personnel médical.

La maison d'arrêt est dotée d'un cabinet dentaire bien équipé avec la présence d'un dentiste une fois par semaine.

e. Activités proposées/travail/formation

- la bibliothèque

Elle vient d'être rénovée et dispose de 5 postes ordinateurs.

Les détenus n'ont pas accès à internet : la possibilité d'avoir un accès restreint pour leur permettre d'aller sur le site de la CAF, de POLE EMPLOI ou des impôts est actuellement à l'étude.

C'est le lieu de classe et des activités sont proposées : par exemple, sur septembre 2022, le planning aux détenus propose des ateliers photos, des après-midi jeux, des rencontres avec des auteurs, ainsi que des spectacles d'hypnose ou de magie qui se déroulent dans la salle commune.

La responsable de la bibliothèque est une coordinatrice culturelle détachée du Trident, qui est une bénévole et vient quelques fois dans la semaine. Le chef de détention a indiqué qu'il espérait qu'à l'avenir un auxiliaire puisse être détaché à cette fonction.

Les détenus peuvent emprunter un livre pour trois semaines, en ce et compris le guide du prisonnier et le Code pénitentiaire, qui sont à leur disposition.

- l'atelier

Nous avons pu visiter l'espace atelier, mais qui sert actuellement de débarras pour les nouveaux meubles des services pénitentiaires.

Aucune formation n'a été organisée depuis le mois de juillet 2022.

C'est le point négatif puisqu'en dehors de belles activités culturelles et des sept postes auxiliaires (ménage, entretien, technique, cuisine ...), aucune offre de formation n'est proposée.

Le partenariat avec le GRETA n'a pas pu être renouvelé pour différentes raisons, et notamment par l'absence de candidats réguliers au cours de ces formations.

Les formations sont essentiellement données dans les métiers du bâtiment et la population carcérale accueillie au sein de la maison d'arrêt de CHERBOURG, de par ses allers-retours réguliers, a déjà pu assister une ou deux fois à ces formations proposées, sans que l'offre ne puisse être renouvelée régulièrement.

Pourtant, la maison d'arrêt dispose d'un bel atelier en termes de capacité et de place, bien qu'il n'y ait pas de caméra.

La transformation de cet atelier de formation en atelier de production, qui permettrait de fournir du travail aux détenus, est actuellement à l'étude.

V. ORDRE INTERIEUR

L'accès de l'établissement se trouve auprès d'un parking en plein centre-ville de CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Lors des sorties/extractions, les prévenus/détenus sortent à la vue de tous, et notamment le jeudi matin puisque le marché s'étale juste devant la porte...

L'accès qui permettait les extractions par l'arrière de la maison d'arrêt, directement dans l'enceinte du Tribunal n'est plus utilisé pour des raisons de sécurité.

L'établissement dispose de deux pièces de fouille qui servent également de salle d'attente. Les détenus sont fouillés à chaque retour de l'extérieur et après les parloirs.

La maison d'arrêt dispose d'un quartier disciplinaire, récemment rénové, pour laisser place à une seule cellule, au lieu de deux, la deuxième ayant étant désormais consacrée à la commission de discipline.

Le quartier disciplinaire est très peu utilisé puisque la plupart des détenus qui devraient y séjourner font valoir leur fragilité psychologique pour n'y passer que peu de temps.

La douche du quartier disciplinaire actuellement inutilisable car le judas de la porte n'est pas muni de vitre sécurisée.

Le quartier disciplinaire dispose également d'une cour.

La maison d'arrêt est gangrenée par le trafic de stupéfiants, avec pour conséquences des risques sanitaires et des tensions entre détenus.

VI. RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

a. visite famille/parloir

Le BLI s'occupe des permis de visite, des rendez-vous parloir et du téléphone. Il est à noter que la machine de demande de parloir ne fonctionne pas depuis de nombreuses années.

Les familles réservent via l'application Ned pour les parloirs, ou par téléphone.

Les prévenus bénéficient de trois parloirs par semaine, tandis que les condamnés bénéficient de deux parloirs par semaine.

Chaque prévenu ou chaque condamné peut recevoir deux personnes à la fois.

Actuellement, seuls deux détenus peuvent être simultanément en parloir, au regard de la configuration des locaux.

Il existe trois créneaux de parloir par jour, et les familles bénéficient d'un espace de rencontre/parole à L'ESPACE BEAUPORT et pour y déposer leurs affaires.

Le parloir a également récemment été rénové avec la pose de matériel antiphonique.

Cependant, la pièce ne laisse que peu de place à l'intimité et à la confidentialité des échanges entre les détenus et leurs visiteurs.

b. Correspondances

Le courrier est distribué et relevé tous les jours. Les détenus ont la possibilité de communiquer avec leur Conseil ou le Juridiction sans qu'il ne soit nécessaire de disposer des timbres puisque les courriers sont remis directement dans les cases au Tribunal.

Il y a une procédure de lecture, de contrôle et censure du courrier, mais, par manque de personnel, les détenus ne sont pas informés des courriers reçus et censurés.

c. Téléphone

Les détenus ont accès au téléphone en cellule. Néanmoins, cela laisse peu de place à l'intimité.

Concernant les écoutes téléphoniques de sécurité, personne ne sait nous dire qui occupe cette fonction et selon quels critères les écoutes sont réalisées.

CONCLUSION :

La maison d'arrêt de Cherbourg a été contrôlée par le Contrôleur Général des Lieux de Privation de liberté en décembre 2008 et en février 2016.

La Commission de contrôle avait conclu que la maison d'arrêt de Cherbourg présentait des conditions d'hébergement indignes ainsi que des atteintes aux droits fondamentaux des personnes, notamment :

- 1 Surpopulation carcérale
- 2 Absence d'hygiène : couvertures sales, absence de vêtements de travail pour les cuisiniers, kits hygiène incomplets, pas de coiffeur et interdiction de cantiner des tondeuses
- 3 Pas de quartiers arrivants ni isolement
- 4 Quasi-absence de traçabilité concernant les actes essentiels (procédure disciplinaire, utilisation des moyens de contraintes, extractions, fouilles)
- 5 Procédure arrivant non formalisée
- 6 Absence de règlement intérieur pour le quartier de semi-liberté
- 7 Difficultés pour maintenir des liens familiaux (accès au téléphone, conditions d'accueil du parloir)

8 Extractions judiciaires pour aller au tribunal judiciaire parfois réalisées à pied et à la vue du public

Notre rapport démontre que, malgré les difficultés liées à sa configuration et le peu de moyens alloués, la maison d'arrêt s'est mise en conformité avec les préconisations.

Ainsi, les récents travaux ont permis d'améliorer les conditions de vie des détenus au sein de la maison d'arrêt, même si certaines choses restent à améliorer.

Après avoir pris soin des détenus, il conviendrait qu'il soit porté davantage d'attentions aux personnels pénitentiaires.

D'un point de vue matériel d'abord, s'agissant des bureaux administratifs, dont la plupart ne disposent pas d'ouverture sur l'extérieur, de sorte que le personnel administratif travaille dans des conditions qui interpellent.

Mais surtout, le manque de moyen humain ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions, ce qui se répercute sur les détenus.

La fatigue, le stress, l'état psychologique du personnel doivent davantage être en considération.

